



Concours annuel de soutien aux chercheurs de l'Institut universitaire SHERPA 2022-2023

Le concours de soutien aux chercheurs de l'IU SHERPA s'adresse aux chercheurs réguliers (universitaires et praticiens) qui souhaitent un soutien financier pour la réalisation d'une activité de recherche ou de mobilisation des connaissances en lien avec le créneau de recherche de l'IU SHERPA. En 2022-2023, l'IU Sherpa offre différents types de fonds.

Catégories de projets financés et critères d'admissibilité

- 1) Soutien à l'élaboration d'une demande de financement (maximum de 5000\$) Ce financement vise à soutenir l'élaboration d'une demande de subvention de recherche vers un organisme subventionnaire reconnu. Le financement permettra l'embauche d'assistants(e) de recherche pour la réalisation de tâches associées à la préparation de la demande. Le projet devra être soumis dans l'année.
 - Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer deux chercheurs membres réguliers universitaires de l'IU SHERPA.
- 2) Soutien à la réalisation d'activités spécifiques de recherche (maximum de 8000\$) Ce financement vise à soutenir la réalisation de projets de recherche ciblés et qui ont des retombées concrètes et à court terme (projets pilotes, recensions de littérature, scoping review, analyses de données secondaires, projet d'évaluation d'une pratique etc.).
 - ✓ Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer deux chercheurs membres réguliers universitaires de l'IU SHERPA.
- 3) Soutien à la réalisation d'activités de mobilisation des connaissances (maximum de 8000\$)
 - Ce financement vise à soutenir la réalisation d'un projet qui vise la mobilisation des connaissances et est susceptible d'avoir des retombées concrètes pour les milieux de pratique (développement d'outils de soutien à la pratique, élaboration de contenu de formation, organisation d'activités de partage des savoirs, etc.).
 - ✓ Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer un membre régulier (universitaire ou praticien) et un partenaire de milieux de pratique (communautaire ou institutionnel).

4) Soutien à la publication (maximum de 2000\$)

Ce financement vise à soutenir les chercheurs membres en prenant en charge des frais liés à la publication d'articles scientifiques ou de chapitres (révision linguistique, traduction, frais de publication, etc.).

- ✓ Au moins deux membres réguliers doivent être co-auteurs de la publication
- 5) Fonds de soutien à la préparation d'une demande d'équipe en partenariat FRQ (maximum de 10 000\$)

Ce financement vise à soutenir des chercheurs membres qui souhaitent, conjointement, déposer une demande de financement d'<u>équipe en partenariat au FRQSC</u> pour laquelle l'IU SHERPA sera partenaire.

√ Étant donné le caractère ponctuel et particulier de cette catégorie de financement, j'invite les chercheurs réguliers qui auraient l'intention de soumettre ce type spécifique de demande, à communiquer directement avec la coordonnatrice de la recherche afin de discuter des modalités. La sélection du projet à soutenir pour cette catégorie passera directement par le comité scientifique de l'IU SHERPA et non par le comité d'évaluation des bourses et soutien aux chercheurs.

Évaluation des demandes

Les dossiers seront évalués par un comité scientifique en fonction des critères suivants :

- La pertinence du projet en lien avec la programmation de recherche de l'IU SHERPA et ses domaines d'expertise.
- La qualité scientifique du projet
- L'évaluation, par le comité, de la faisabilité du projet proposé (basé sur l'échéancier, les sources de financement disponibles, etc.)
- Les retombées possibles pour la pratique (critère non obligatoire mais priorisé)

Pour soumettre une demande

- ✓ Compléter, en ligne, le formulaire approprié à la catégorie de projet et le soumettre avant le 10 janvier 2023 à 16h
 - o Formulaire pour les catégories 1, 2 et 3
 - o Formulaire pour la catégorie 4

Personne contact

<u>Pour toutes questions en lien avec la soumission d'une demande, vous pouvez contacter :</u>

Annie Pontbriand

Coordonnatrice, Institut universitaire SHERPA
Tél.: (514) 273-3800, poste 6591 <u>Annie.pontbriand.dlm@ssss.gouv.qc.ca</u>